

Séance du 29 mars 2021

2021/027

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA /
Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Sébastien ABADIE / JC
MADELAINÉ / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Caroline ECORCHON / Michel DUHAMEL /
Alexandre ARRIZABALAGA / Hélène FRANCES
En zoom : Bernard LHOSSEIN

Absents : Laetitia CAZABAN (procuration pour Juliette SALANNE) / Sandrine TREBUCQ / Ingrid SAEZ-BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la commune doit procéder à la tonte de ces terrains de sports, notamment les terrains de rugby et de football.

L'entreprise iboscéenne Philippe FATTA propose d'assurer l'entretien de ces espaces verts pour un montant de 10.450 € TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à confier l'entretien des terrains de sport à l'entreprise Philippe FATTA pour un montant de 10.450 € TTC.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

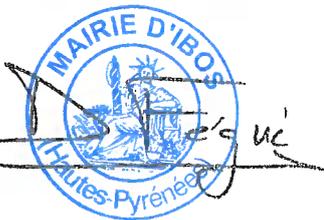
en Préfecture le.....1 - AVR. 2021.....

de la publication le.....1 - AVR. 2021.....

IBOS, Le.....1 - AVR. 2021.....

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

